

<https://www.lamanchelibre.fr/actualite-1088969-vire-bientot-l-audience-en-justice-pour-le-c...>

🕒 2 min read

Vire. Bientôt l'audience en justice pour le collectif de défense du collège du Val-de-Vire

Lundi 20 novembre, à l'occasion de la session du conseil départemental, le président Jean-Léonce Dupont a exclu le report de la fusion des collèges du Val-de-Vire et Maupas de septembre 2024 à septembre 2025. Une décision que regrettent les membres du collectif de défense qui contestent le principe même de fusion des deux établissements mais surtout, un regroupement prématuré à Maupas. *"Un regroupement à marche forcée sur le site de Maupas mettrait en danger les élèves"*, a rappelé Nathalie Michaux, trésorière du collectif, à l'occasion d'une réunion jeudi 23 novembre salle Turpin. D'ailleurs, tous les élus de Vire Normandie, majorité comme opposition, ont tiré la sonnette d'alarme cet automne pour indiquer au Département à quel point un rassemblement prématuré des élèves des deux collèges en un même site serait problématique.

Urgence sécurité pour le secteur Maupas

En effet, *"qu'il y ait fusion ou pas, il faut des aménagements de sécurité aux abords du collège Maupas et pour l'heure, rien n'est prêt"*, insiste Valérie Langevin, professeur d'anglais au collège du Val-de-Vire. Quotidiennement, de nombreux élèves, leurs familles et les riverains du secteur sont amenés à se côtoyer dans les rues adjacentes au collège Maupas. La situation étant déjà dangereuse actuellement, cela risque d'être davantage le cas lorsque 600 élèves convergeront régulièrement vers le collège Maupas. Après avoir sensibilisé les élus, le député, le ministère de l'Education nationale et même Brigitte Macron, par le biais d'un courrier, les membres du collectif ont maintenant compris que c'est sur le terrain judiciaire que l'issue de ce bras de fer va se jouer. *"En mars dernier, le collectif avait remporté une victoire au tribunal administratif"*, souligne Gaëtan

Prévert, parent d'élève du collège du Val-de-Vire. *"Le tribunal avait alors suspendu la décision de fermer le collège du Val-de-Vire."* Après s'être entretenus en visioconférence le 23 novembre avec Pauline Désert, leur avocate de Caen, les membres du collectif savent qu'une nouvelle manche du match juridique est prévue en décembre lors d'une nouvelle audience. Une fois encore, Pauline Désert fera valoir ses arguments pour contester avec la plus grande énergie le projet de fusion revendiqué par le conseil départemental.

Generated with Reader Mode